



Le proprietaire me réclame 5500€

Par **virg**, le **25/07/2009** à **09:33**

Bonjour, nous avons quitté un logement le 7 mai 2009, la propriétaire avait fait venir un huissier pour l'état des lieux. Ce dernier n'a rien constaté d'anormal si ce n'est une trace de peinture sur une poutre dans une pièce que nous avons repeinte et des écaillures de peinture sur un plafond auquel nous n'avons pas touché. 2 mois et demi après, n'ayant aucune nouvelle ni de l'huissier ni de la propriétaire, nous lui adressons un courrier avec A.R afin qu'elle nous restitue le dépôt de garantie. Deux jours après, nous recevons un courrier avec A.R émanant d'une compagnie d'assurance dont la propriétaire serait la cliente en matière de protection juridique, cette lettre nous informe que nous devons payer pour des "éclaboussures de peinture et un plafond à refaire", devis : 5500€!!
Que faire ?
Nous n'avons pas les moyens de nous lancer dans une bagarre juridique face à quelqu'un de manifestement très expérimenté en la matière, auriez-vous des conseils à nous donner ?
Merci